

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00214

APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENEST LERPT

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98 Nombre de pouvoirs : 20 Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, BARRIOL. M. M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis Jean-Luc BASSON. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, BONJOUR, Bernard Mme Audrev BERTHEAS. Mme Jennifer M. BONNET. M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. BOUDARD. Mme Nicole BRUEL. M. Régis CADEGROS. Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE. Mme Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, CORNUT, Paul CORRIERAS, M. Jean-Noël M. Pierrick COURBON, Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, Francois DRIOL. M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET. Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, FLECHET, M. FRANCOIS. Luc M. Jérôme GABIAUD. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Mme Tom PENTECOTE. M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Jean-Philippe M. Mme Christel PFISTER, M. PORCHEROT, Ali RASFI, Hervé REYNAUD Mme M. Laurence RICCIARDI. M. Jean-Paul RIVAT. Jean-Marc SARDAT, Gilbert SOULIER, M. Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Mnle Marc Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-2442007T0-20200717-02020002140

DATE D'AFFICHAGE :28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,

Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,

Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,

M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENEST LERPT

La société CHOLTON Réseau est titulaire de la délégation du service d'eau potable de la commune de Saint-Genest-Lerpt dans le cadre d'un contrat ayant pris effet le 07 janvier 2015.

La société CHOLTON Réseau et Saint-Etienne Métropole se sont rapprochées pour intégrer de nouveaux prix au bordereau de prix unitaires annexé au contrat afin :

- de mettre en place des équipements de surveillance (compteurs et télésurveillances) en plusieurs points du réseau dans la perspective d'améliorer son rendement,
- d'installer un dispositif d'inversion de bouteilles de chlore sur un réservoir pour fiabiliser et sécuriser la désinfection de l'eau distribuée.

Toutes les dispositions du contrat initial et de son avenant n°1 sont maintenues sans modification.

L'ajout de prix supplémentaires au bordereau des prix impose la conclusion d'un avenant au contrat de délégation du service public d'eau potable.

Cet avenant intervient conformément au cadre réglementaire défini par les articles L3135-1 et R3135-7 du Code de la Commande Publique.

Aussi.

- vu les articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu les articles L3135-1 et R 3135-7 du Code de la Commande Publique,
- vu le contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable de la commune de Saint-Genest-Lerpt en vigueur,
- vu le projet d'avenant N°2 au contrat de délégation par affermage du service susmentionné, en annexe à la présente délibération,
- vu l'exposé des motifs.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Saint-Genest-Lerpt,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> <u>cet avenant,</u>

- <u>les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe eau potable, section d'investissement 2014 STGE 6 - Chap 23, art 2315.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU